



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

9 février 2012

### **Conciliation travail - famille Coup d'envoi de la deuxième édition du Prix Famille+**

**(IVS).- En lançant son deuxième Prix Famille+, le Secrétariat à l'égalité et à la famille entend récompenser les entreprises valaisannes qui prennent en compte l'engagement familial de leurs employé-e-s. La conciliation travail - famille constitue désormais un enjeu de société, elle concerne tous les acteurs : les employeurs, les employé-e-s, les entreprises, les administrations publiques, les organisations.**

Après une première édition en 2010, l'Etat du Valais lance par le Secrétariat à l'égalité et à la famille le deuxième **Prix Famille+**, en partenariat avec Business Valais, l'Union des Industriels valaisans, l'Union des arts et métiers, Valais tourisme, Aquaparc, Pro Familia et UND.

L'objectif du **Prix Famille+** est de récompenser des entreprises valaisannes proactives en matière de conciliation travail - famille. Car si les bénéficiaires d'une bonne conciliation vont d'abord aux employé-e-s, les entreprises tirent aussi leur épingle du jeu : en effet, des études démontrent que les mesures de conciliation facilitent le recrutement et la stabilité du personnel, réduisent l'absentéisme, accroissent la productivité, améliorent le climat de travail, en plus d'améliorer l'image de l'entreprise. La prise en compte de l'engagement familial des employé-e-s fait aujourd'hui partie intégrante d'une politique du personnel d'avenir.

Le **Prix Famille+** s'adresse aux entreprises valaisannes. Sont invitées à participer les entreprises privées comptant jusqu'à 19 employé-e-s (catégorie 1) ; celles entre 20 et 249 employé-e-s (catégorie 2) et - séparément pour cette deuxième édition - les administrations communales (catégorie 3).

Dans un premier temps, les entreprises doivent simplement remplir le questionnaire téléchargeable sur [www.vs.ch/famille](http://www.vs.ch/famille) et le renvoyer avant le 15 mars au Secrétariat à l'égalité et à la famille. Le règlement du prix est disponible à la même adresse. Ensuite, les quinze entreprises (cinq dans chaque catégorie) ayant obtenu les meilleurs résultats seront invitées à déposer un dossier complet.

Les dossiers seront alors examinés par un jury d'experts, qui désignera pour chaque catégorie l'entreprise et l'administration communale lauréate. L'évaluation tiendra compte de la mise en œuvre de mesures favorables à la famille ainsi que de sa politique de recrutement et de développement du personnel. Les éléments propres à chaque entreprise, tels que sa taille et son domaine d'activité, seront aussi pris en considération. Chaque entreprise a donc sa chance.



Le jury est présidé par Jean-René Fournier, président de l'Union valaisanne des arts et métiers.

La cérémonie officielle de remise du **Prix Famille+** se tiendra cet automne à la Foire du Valais. Pour les PME de plus de 19 employés et les administrations communales, il s'agira d'un check-up conciliation d'une valeur de 6'000 francs chacun. Pour les PME jusqu'à 19 employés, l'entreprise lauréate se verra offrir une sortie pour ses employé-e-s et leur famille.

**Annexe** : dépliant + questionnaire + règlement

***Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter jusqu'à 15 heures le Secrétariat à l'égalité au 027 606 21 20 : Nicole Langenegger Roux, responsable, ou Ursula Stüdi, collaboratrice scientifique.***